



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **du 09 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Étaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Bruno SIROT, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Francis ORIER, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Monsieur Anthony LAUNAY, Monsieur Jean-Paul LAVALARD, Madame Catherine POINTIN.

Était absente : Madame Julie RIQUIER.

Étaient excusés : Monsieur Frédéric BLOIS a donné pouvoir à Monsieur Eric LEGRAND, Madame Djamilia REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT, Madame Guylène DEPREZ a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX a donné pouvoir à Madame Luciane DELEFORTRIE, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Bertrand VERMANDER a donné pouvoir à Madame Catherine POINTIN, Monsieur Antoine BRUCHET.

Secrétaire de séance : Madame Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Adoption du procès-verbal du 17 mars 2025.**
- 2. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025.**
- 3. Subventions aux associations 2025**
- 4. Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus siégeant au conseil municipal de la Ville de Ham au 07 avril 2025**
- 5. Budget Annexe - Eau potable : Approbation du Compte Financier Unique 2024**

- 6. Budget Annexe - Eau potable : Affectation des résultats 2024**
- 7. Budget annexe - Eau potable : Approbation du budget primitif 2025**
- 8. Versement d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2025**
- 9. Taux d'imposition 2025**
- 10. Budget principal : Approbation du Compte Financier Unique 2024**
- 11. Budget principal : Affectation des résultats 2024**
- 12. Budget principal : Approbation du budget primitif 2025**
- 13. Signature de convention entre territoire d'Energie Somme (TE80) et la ville de HAM pour la valorisation des frais de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes**
- 14. Informations diverses**

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 17 MARS 2025

(Cf. Annexe 1)

Le procès-verbal du 17 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2-DÉLIBÉRATION N°05/20250409 **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025**

Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Dans ce contexte, il appartient aux membres du Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Aussi, considérant ce qui précède et suivant les modifications intervenues durant l'année 2024, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le tableau des effectifs du personnel au 1er janvier 2025 suivant les éléments suivants :

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
TOTAL	96	42	54
TITULAIRES TEMPS COMPLET	84	37	47
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	6	3	3
NON TITULAIRES	5	1	4
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	1	0
TITULAIRES TEMPS COMPLET	84	37	47
ATTACHE	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
REDACTEUR	2	0	2
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	3	2	1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CLASSE	6	4	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	7	1	6
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	1
ANIMATEUR	1	0	1
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	1
CHEF DE SERVICE POLICE	1	0	1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	2	0
GARDIEN BRIGADIER	1	0	1
INGENIEUR	1	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	1
TECHNICIEN	1	0	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	0
AGENT DE MAITRISE	2	1	1
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	8	5	3
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE	9	5	4
ADJOINT TECHNIQUE	23	10	13
ADJOINT D'ANIMATION	2	1	1
A.S.E.M. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	0	2
A.S.E.M. PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	6	3	3
ADJOINT TECHNIQUE 20h	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE 16h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 10h	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE 23h30	1	0	1
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE 24h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 31h	1	1	0
NON TITULAIRES CONTRACTUELS EMPLOIS PERMANENTS	5	1	4
INGENIEUR	1	0	1
REDACTEUR	1	1	0
CHEF DE SERVICE POLICE	1	0	1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	1	0	1

Intervention de Monsieur Éric Legrand :

On constate qu'il y a 42 emplois pourvus et 54 non pourvus, soit un total de 96 emplois. Cela fait beaucoup. Comme vous le savez, nous ajoutons régulièrement des postes afin de permettre plus de flexibilité dans les recrutements. C'était notamment le cas lors de l'embauche de Monsieur Cordier, afin de pouvoir « le faire entrer dans la bonne case ». Cela dit, 96 postes, c'est beaucoup. Nous ne pouvons pas modifier cela aujourd'hui, car certaines démarches restent à accomplir pour que cette situation reflète mieux la réalité. Nous y travaillons afin que cela soit corrigé dans les prochaines semaines ou les prochains mois, notamment en supprimant un certain nombre de postes autorisés. Mais cela ne change rien en pratique : nous n'embauchons pas pour autant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le tableau des effectifs du personnel au 1er janvier 2025 suivant les éléments ci-dessus.

3-DÉLIBÉRATION N°06/20250409
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025
(Annexe n°2)

Suivant les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et faisant suite à la commission plénière qui s'est réunie le 24 mars 2025, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le versement des subventions aux associations au titre de l'année 2025 selon les éléments détaillés en **Annexe 2** du présent procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le versement des subventions aux associations au titre de l'année 2025 selon les éléments détaillés en **Annexe 2** du présent procès-verbal.

4-DÉLIBÉRATION N° 07/20250409
ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HAM AU 09 AVRIL 2025

Conformément aux obligations de transparence financière, l'assemblée délibérante est invitée à prendre acte de l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus siégeant au Conseil municipal de la Ville de Ham arrêté au 9 avril 2025 comme détaillé ci-dessous :

Elus concernés	Montant brut mensuel	Nature de l'indemnité
DELEFORTRIE Luciane	534,37 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
DESSAINT Guy	147,98 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
DOSSIN Martine	147,98 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
DUBREUCQ Benoit	534,37 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
HAY Francis	147,98 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
LARUE Claudette	534,37 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
LASKAWIEC Alain	147,98 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
LAUNAY Anthony	147,98 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
LEGRAND Eric	1 997,71 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham

ORIER Francis	147,98 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
RENAULT Philippe	534,37 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
SCHWEITZER Cécile	534,37 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
SIROT Bruno	534,37 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
VERGULDEZOONE Nathalie	147,98 €	Indemnité élu versée par la Ville de Ham
RIQUIER Julie	677,41 €	Indemnité élu versée par la C.C.E.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre acte de l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus siégeant au Conseil municipal de la Ville de Ham arrêté au 9 avril 2025 comme détaillé ci-dessus.

5-DÉLIBÉRATION N° 08/20250409

BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (ANNEXE N°3)

Il convient de rappeler que l'article 42 de la loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui, « *se substitue durant la période d'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ». C'est dans ce contexte que les membres du Conseil ont approuvé, le 26 octobre 2021, l'intégration de la Ville de Ham dans l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable. Cette intégration s'est par ailleurs traduite par l'application de la nomenclature M57 sur l'exercice 2022.

A partir de 2024, le compte financier unique remplace définitivement le compte administratif et le compte de gestion, pour les collectivités ayant mis en place le compte financier unique au cours de l'exercice 2023. C'est notamment le cas pour la Ville de Ham.

Aussi, considérant la clôture de l'exercice budgétaire 2024 ainsi que les différents échanges de données entre le service de gestion comptable de Montdidier et le service financier de la commune attestant de sa cohérence et conformité, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe afférent à l'eau potable selon les éléments présentés en **Annexe 3** du présent procès-verbal ci-dessous :

BUDGET ANNEXE - EAU

Type	Code	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Réalisé 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			57 226,00 €	52 483,36 €	65 175,58 €	56 673,90 €	141 608,00 €	79 510,23 €
Ch.	011	Charges à caractère général	378,37 €	379,89 €	0,00 €	5 490,35 €	57 421,00 €	8 958,50 €
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 495,34 €	40 815,34 €	40 815,30 €	41 490,75 €	45 000,00 €	32 198,53 €
Ch.	66	Charges financières	14 392,95 €	11 288,13 €	10 496,88 €	9 692,80 €	9 529,00 €	8 875,70 €
Ch.	67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	13 863,40 €	0,00 €	29 478,00 €	29 477,50 €
Ch.	68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180,00 €	0,00 €
Total contrôle			57 226,66 €	52 483,36 €	65 175,58 €	56 673,90 €	141 608,00 €	79 510,23 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			94 678,42 €	94 372,24 €	120 109,44 €	142 301,56 €	141 608,00 €	160 998,43 €
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	34 500,48 €	37 411,76 €	41 888,88 €	54 933,86 €	85 627,00 €	85 627,66 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 980,68 €	1 980,68 €	1 980,68 €	1 980,68 €	1 981,00 €	1 980,68 €
Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	58 197,23 €	54 979,80 €	76 239,88 €	85 387,02 €	54 000,00 €	73 390,09 €
Total contrôle			94 678,39 €	94 372,24 €	120 109,44 €	142 301,56 €	141 608,00 €	160 998,43 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			54 109,32 €	74 573,00 €	245 677,15 €	524 457,84 €	827 386,00 €	211 431,62 €
Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 980,68 €	1 980,68 €	1 980,68 €	1 980,68 €	1 981,00 €	1 980,68 €
Ch.	041	Opérations patrimoniales	1 980,68 €	1 980,68 €	1 980,68 €	0,00 €	21 663,00 €	21 663,00 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	47 928,64 €	48 704,97 €	49 493,86 €	50 295,54 €	51 111,00 €	51 110,19 €
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	38 925,83 €	0,00 €	26 755,00 €	4 747,50 €
Ch.	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
Ch.	23	Immobilisations en cours	4 200,00 €	23 887,35 €	155 276,78 €	472 181,62 €	721 876,00 €	131 930,25 €
Total contrôle			56 090,00 €	76 553,68 €	247 657,83 €	524 457,84 €	827 386,00 €	211 431,62 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 036 226,24 €	1 055 932,26 €	1 106 174,56 €	1 028 220,61 €	827 386,00 €	788 926,05 €
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	993 730,90 €	982 116,92 €	981 359,26 €	860 497,41 €	503 762,00 €	503 762,77 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 495,34 €	40 815,34 €	40 815,30 €	41 490,75 €	45 000,00 €	32 198,53 €
Ch.	041	Opérations patrimoniales	42 495,34 €	40 815,34 €	0,00 €	0,00 €	21 663,00 €	21 663,00 €
Ch.	13	Subventions d'investissement	0,00 €	33 000,00 €	84 000,00 €	126 232,45 €	256 961,00 €	161 065,75 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 236,00 €
Total contrôle			1 078 721,58 €	1 096 747,60 €	1 106 174,56 €	1 028 220,61 €	827 386,00 €	788 926,05 €

Monsieur le Maire quitte la salle, afin de laisser présider Monsieur Philippe RENAULT, premier adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe afférent à l'eau potable selon les éléments présentés en **Annexe 3** du présent procès-verbal ci-dessus.

6-DÉLIBÉRATION N°09/20250409

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Suivant les éléments issus du Compte Financier Unique 2024, il est proposé aux membres du Conseil d'affecter les résultats 2024 du budget annexe afférent à l'eau potable selon les détails suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	503 762,77 €		73 731,66 €	3 779,00 € 113 455,00 €	109 676,00 €	687 170,43 €
FONCT	85 627,66 €		- 4 139,46 €			81 488,20 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	81 488,20 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	-

Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	81 488,20 €
Total affecté au/1068 : A reprendre en ligne 001	577 494,43 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2024 du budget annexe afférent à l'eau potable selon les détails ci-dessus.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Je rappelle que la compétence relative à la gestion de l'eau devait initialement être transférée à la communauté de communes au 1er janvier 2026, conformément à la loi NOTRe. Toutefois, après plusieurs allers-retours législatifs, ce transfert n'est désormais plus une obligation.

Cela implique une réflexion à mener au sein des communautés de communes ou des syndicats intercommunaux susceptibles de reprendre cette compétence. Il reste également possible pour les communes de la conserver.

À ce jour, il semble probable que nous choisissons de maintenir cette compétence en gestion communale.

7-DÉLIBÉRATION N°10/20250409

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

(Annexe 4)

Suivant les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et faisant suite à la réunion plénière du Conseil Municipal le lundi 24 mars 2025, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le budget primitif 2025 relatif au budget annexe afférent à l'eau potable selon le détail suivant et présenté en **Annexe 4** du présent procès-verbal :

BUDGET ANNEXE - EAU

Type	Code	Libellé	Proposition 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			141 401,00 €
Ch.	011	Charges à caractère général	92 500,00 €
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
Ch.	022	Dépenses imprévues	0,00 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €
Ch.	66	Charges financières	8 701,00 €
Ch.	67	Charges exceptionnelles	0,00 €
Ch.	68	Dotations aux provisions	200,00 €
Total contrôle			141 401,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			141 401,00 €
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	81 488,00 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 981,00 €
Ch.	70	Ventes produits fabriqués, prestations	57 932,00 €
Total contrôle			141 401,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			623 694,00 €
Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 981,00 €
Ch.	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	51 939,00 €
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	47 500,00 €
Ch.	21	Immobilisations corporelles	181 600,00 €
Ch.	23	Immobilisations en cours	340 674,00 €
Total contrôle			623 694,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			623 694,00 €
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	577 494,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 200,00 €
Ch.	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Ch.	13	Subventions d'investissement	0,00 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total contrôle			623 694,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2025 relatif au budget annexe afférent à l'eau potable selon le détail suivant et présenté en **Annexe 4** du présent procès-verbal.

8-DÉLIBÉRATION N°11/20250409

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Il convient de rappeler que, chaque année, la Ville de Ham contribue, par le versement d'une subvention, au bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville afin d'encourager la poursuite de ses actions.

Considérant ces éléments ainsi que l'intérêt des actions menées par le CCAS, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver pour l'année 2025 le versement d'une subvention au CCAS pour un montant de 75 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver pour l'année 2025 le versement d'une subvention au CCAS pour un montant de 75 000 €.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Quelques mots avant de passer au vote des taux d'imposition 2025, à la validation du Compte financier Unique 2024 et au vote du budget principal 2025 :

Le compte financier unique confirme que nous enregistrons un excédent de fonctionnement maintenu à un bon niveau. Celui-ci s'élève à 741 596 € et l'excédent cumulé consolidé à plus de 3 millions d'euros. Comme présenté à l'occasion du Rapport d'Orientation Budgétaire, c'est ce niveau d'excédent annuel dégagé en fonctionnement qui permettra de financer nos investissements immédiats et futurs.

Ainsi, il demeure important de le maintenir à ce niveau de manière à poursuivre la réhabilitation de notre patrimoine bâti ou de nos différents réseaux, de manière à pouvoir engager des politiques volontaristes en direction notamment du logement tout en maintenant un cadre de vie agréable ainsi que des offres de services ou d'animations à la population de qualité.

Les résultats de l'exercice 2024 confirment par ailleurs la baisse de notre dette qui pourrait s'éteindre en 2030. Force est de constater que notre niveau d'endettement est devenu très faible alors, qu'en parallèle, notre capacité d'emprunt demeure très importante.

Le budget 2025 préparé lors de nos commissions plénières finances et du Rapport d'Orientation Budgétaire prévoit un programme d'animations 2025 riche, comptant, au-delà de certains rendez-vous déjà bien ancrés dans le paysage local, quelques nouveautés à l'image du retour de la grande cavalcade des Géants prévue à l'occasion du week-end de la St Vaneng.

Côté jeunesse, les ALSH, organisés en régie municipale depuis 2021, se verront dotés d'un nouveau système de gestion en ligne.

Notre 3^{ème} Conseil Municipal des Enfants, avec lequel nous venons d'ouvrir la nouvelle aire de jeux du Parc Délécourt, fruit de leurs propres réflexions, portera de nouveaux projets que nous accompagnerons.

Bien que relevant de la compétence communautaire, l'accompagnement des associations sportives, engagé par la ville en 2021, sera poursuivi. Une réflexion concernant le renforcement de ce dispositif pourrait d'ailleurs être envisagée si les élus de la Communauté de Communes confirmaient leur désengagement. Si cela venait à se confirmer, je n' imagine pas que nous puissions nous affranchir d'un débat sur le sujet de l'avenir du sport sur notre territoire. Réduire l'accompagnement financier des clubs sportifs serait fort préjudiciable. Au regard des obstacles que peuvent rencontrer ces clubs dans leur fonctionnement, il conviendrait tout au contraire d'engager de réelles politiques volontaristes sur le sujet.

S'agissant de nos aînés, ces derniers retrouveront cette année encore les Pass Séniors, les ateliers Net Séniors, le repas convivial annuel, les colis de Noël. Depuis 4 ans, nos commerçants ont pu capter et fidéliser de nouveaux clients grâce aux bons d'achats distribués à nos aînés. Dans un contexte économique difficile, nous reconduirons l'opération cette année.

Les ateliers proposés par l'Espace de Vie Sociale sont par ailleurs toujours plus nombreux. L'atelier bricolage fait notamment son arrivée dans le panel des activités déjà proposées par la structure qui,

nous vous le rappelons, s'adresse à tous les publics.

Lancée en 2022, notre politique en direction du Cinéma sera poursuivie. Notons que les séances proposées, dont le nombre a quasiment été multiplié par 4, connaissent un succès croissant.

Il en sera également de même pour les ateliers théâtre ou de dessin.

Comptant parmi nos priorités, la propreté et la valorisation de nos espaces urbains seront encore améliorés grâce à la mise en place de plans de maintenance rigoureux en matière d'élagage, de renouvellement de la signalétique au sol, de réfections de voiries et de trottoirs, de fleurissement, de plantations, de balayage des caniveaux, de tontes ou de fauchage. Ces opérations seront menées à bien par nos agents et/ou nos partenaires habituels.

A ce sujet, précisons que, si les élus communautaires valident la proposition qui leur est faite visant à la suppression des fonds de concours espaces verts, ce sont environ 50 000 € supplémentaires que la commune devra prendre en charge pour réduire le déficit de fonctionnement de l'intercommunalité.

Soucieux de favoriser l'insertion professionnelle des plus fragiles, le partenariat avec Somme Nature sera poursuivi en matière de propreté urbaine.

Il en sera de même pour le dispositif Permis citoyen proposé à une dizaine de candidats hamois.

Notre calendrier annuel des manifestations, notre bulletin municipal trimestriel, notre site internet, notre affichage urbain, notre communication sur les réseaux sociaux, nos flyers ponctuels par thématiques ainsi que notre application citoyenne Koba par le biais de laquelle chaque administré peut signaler ou suggérer, constituent nos principaux canaux de communication que nous nous efforcerons de faire vivre et, également, de perfectionner. Précisons qu'en 2025, le calendrier annuel des manifestations a été distribué à près de 10 000 foyers contre environ 3000 l'an passé.

Les réunions publiques « tous sujets » ou sur des thématiques spécifiques qui permettent de rendre compte et d'échanger avec les administrés sont d'ores et déjà reconduites pour cette année.

Côté investissements :

Les aménagements du centre-ville, les rénovations de la station de pompage et du château d'eau ainsi que les effacements de réseaux rue de Verdun et Gronier sont en cours d'achèvement ou en phase d'être soldés. Pour certains de ces dossiers, certaines subventions restent à percevoir.

Il en va de même pour l'aire de jeux qui vient d'être ouverte et rencontre déjà un très vif succès.

Lancée en octobre dernier, la rénovation de l'orgue sera achevée en juillet et son inauguration est prévue le 12 octobre prochain.

Lancée également en octobre dernier, la rénovation de la Maison Pour Tous et la construction d'une halle couverte devraient se terminer à l'automne prochain.

En février dernier, nous avons lancé la rénovation de l'Abbatiale qui s'étalera sur trois ans.

La rénovation de la salle des fêtes sera lancée en fin d'année. Seule une partie des crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Les crédits nécessaires au lancement des premiers travaux de rénovation du stade Gaston Lejeune sont également prévus au budget qui vous est proposé ce soir.

Il en va de même pour la construction de la nouvelle gendarmerie qui fait actuellement l'objet d'un

concours d'architecte qui s'achèvera en mai prochain. Les entreprises seront choisies en fin d'année pour un lancement des travaux début 2026 et une livraison à l'été 2027.

Afin de suivre les travaux de renforcement de la basse tension d'Enedis, le budget 2025 intègre également les effacements des autres réseaux électriques Boulevard de la Liberté et rue Charles Gronier alors que l'effacement de ceux de la rue de Noyon Basse sont à l'étude.

Les crédits nécessaires aux études pour la réalisation de la passerelle reliant le Parc Délicourt au parcours de santé sont également prévus au budget 2025. En fonction de l'avancement, une décision modificative du budget pourrait vous être proposée en cours d'année pour le lancement de la construction.

Prévu également cette année, le remplacement des abris et arrêts de bus nécessitant une remise à neuf complète.

Les études lancées en 2024, portant sur la réalisation d'un réseau de chaleur, la mise en sécurité et en valeur du château de Ham et de son parc, un plan mobilité, circulation et signalétique dans le cadre de « Vallée Idéale » se poursuivent.

Rappelons également que, suite au litige concernant les travaux de construction de la médiathèque portée par la communauté de communes et son chemin d'accès financé par la ville, une action en justice avait été engagée par la ville en février 2023.

A l'issue d'une démarche de médiation menée pendant plusieurs mois, un protocole d'accord a été signé entre les entreprises, la communauté de communes et la ville. Les travaux prévus et demeurant à la charge des entreprises sont en cours et seront achevés courant mai.

Il est prévu au budget la prise en charge de la maîtrise d'œuvre.

Voilà pour les principaux projets d'investissement que nous proposons d'inscrire au budget 2025.

Vous en retrouverez la liste détaillée au sein de laquelle figurent également des rénovations de toitures, de voiries, le remplacement d'ordinateurs ou de TBI dans les écoles, le câblage complet de la mairie dans le cadre de l'arrivée de la fibre, etc.

L'ensemble de ces projets ainsi que ceux tout aussi nombreux portés par des investisseurs qui ont choisi Ham pour y créer des richesses, participent à la création d'un écrin qui se veut accueillant ...

Ces investissements pour l'avenir qui s'ajoutent à nos politiques d'offres de services et d'animations en direction de tous se veulent attractifs.

Fort de cet écrin que nous souhaitons offrir à nos concitoyens et futurs habitants, l'un des grands chantiers qui est face à nous demeure celui de l'amélioration de l'offre en logements de tous types répondant au parcours résidentiel de chacun.

Bien qu'évoqué dans mes propos d'ouverture du Rapport d'orientation budgétaire, j'ai bien noté qu'ils n'avaient pas été compris par tous au regard de la seule lecture du plan pluriannuel d'investissement.

Je tiens donc à réinsister sur ce point majeur. Les politiques en direction de l'habitat, qui nous mobilisent déjà beaucoup, sont devenues une priorité dans nos réflexions. Plusieurs actions sont d'ailleurs engagées sur le sujet.

Si la ville ne peut pas se substituer directement au rôle des investisseurs dans la rénovation ou encore dans la production de logements, elle s'efforcera néanmoins, comme elle le fait déjà, d'accompagner les nombreux acteurs sur ce terrain.

Le quartier Est de la Plaine Saint-Martin avec l'AMSOM notamment, fera l'objet de transformations qui seront prochainement présentées.

Le quartier Saint-Sulpice, grâce à nos travaux engagés avec l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-

France verra la réhabilitation de friches.

En centre-ville plus particulièrement, la lutte contre la vacance va s'ajouter à celle de l'habitat indigne que nous menons et poursuivrons malgré le désengagement de l'État.

Comme vu lors du Rapport d'orientation budgétaire, le retard pris par la Communauté de Communes dans la mise en place d'une nouvelle Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat dont la dernière s'est achevée en 2022 doit être comblé au plus vite. Il devient urgent d'accompagner efficacement les propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent rénover des logements anciens. S'agissant des taux de fiscalité, nous vous proposons leur reconduction à l'identique précisant que ces derniers n'ont pas évolués depuis 2021.

Comme évoqué à plusieurs reprises dans mon propos, nous sommes également suspendus à la décision des élus communautaires à qui il est proposé d'adopter une augmentation des taux intercommunaux qui, si elle était appliquée, nous affranchirait difficilement d'un débat sur le fonctionnement du bloc communal formé des communes et de la communauté de communes qui se partagent les compétences locales et la fiscalité pour les financer.

Notre cadre de vie, nos offres de services ou d'animations diverses, la Vallée idéale du département ou encore notre gare, qui nous place par exemple à moins de trois quarts d'heure de la nouvelle cité administrative d'Amiens en pleine expansion, comptent parmi les atouts majeurs dont nous devons tirer profit pour attirer de nouveaux habitants.

Gardons toutefois à l'esprit que la priorité demeure celle d'offrir un environnement épanouissant et de garantir à chacun de nos habitants la possibilité de vivre dans les conditions les meilleures. Tant mieux si d'autres souhaitent nous y rejoindre et profiter de nos atouts. Ensemble, nous y travaillons.

Je vous remercie de votre attention.

9-DÉLIBÉRATION N°12/20250409 **TAUX D'IMPOSITION 2025** **(Annexe n°5)**

Il convient de rappeler aux membres du Conseil qu'en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de l'année, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville de Ham est composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- De la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- De la cotisation foncière des entreprises ;

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Aussi, considérant ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 selon le détail suivant et présenté en **Annexe 5** du présent procès-verbal :

TAXE 2025	TAUX 2025	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2025	PRODUITS PREVISIONNELS 2025
Taxe foncière bâtie	43,16 %	4 966 000 €	2 143 326 €
Taxe foncière non bâtie	29,32 %	75 500 €	22 137 €
Taxe d'habitation	20,38 %	287 000 €	58 491 €
Cotisation foncière des entreprises	15,76 %	1 900 000 €	299 440 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 selon le détail suivant et présenté en **Annexe 5** du présent procès-verbal.

10-DÉLIBÉRATION N°13/20250409

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

(Annexe n°6)

Il est rappelé que l'article 42 de la loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui, « *se substitue durant la période d'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ». C'est dans ce contexte que les membres du Conseil ont approuvé, le 26 octobre 2021, l'intégration de la Ville de Ham dans l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable. Cette intégration s'est par ailleurs traduite par l'application de la nomenclature M57 sur l'exercice 2022.

A partir de 2024, le compte financier unique remplace définitivement le compte administratif et le compte de gestion, pour les collectivités ayant mis en place le compte financier unique au cours de l'exercice 2023. C'est notamment le cas pour la Ville de Ham.

Aussi, considérant la clôture de l'exercice budgétaire 2024 ainsi que les différents échanges de données entre le service de gestion comptable de Montdidier et le service financier de la commune attestant de sa cohérence et conformité, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le compte financier unique 2024 du budget principal de la Ville selon les éléments détaillés en **Annexe 6** du présent procès-verbal et synthétisés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE HAM

Type	Code	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Réalisé 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			4 332 913,98 €	4 415 071,49 €	4 326 555,40 €	4 371 825,89 €	6 954 154,46 €	4 738 457,32 €
Ch.	011	Charges à caractère général	1 168 904,29 €	1 299 871,82 €	1 277 129,21 €	1 303 691,96 €	1 642 165,00 €	1 549 431,86 €
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	2 118 764,65 €	2 159 079,06 €	2 070 976,68 €	2 168 840,25 €	2 368 700,00 €	2 266 756,67 €
Ch.	014	Atténuations de produits	55 737,00 €	79 999,00 €	65 740,00 €	68 287,00 €	81 500,00 €	72 833,00 €
Ch.	022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 776 840,00 €	0,00 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	642 270,20 €	517 974,32 €	556 295,15 €	395 255,82 €	558 774,46 €	493 747,59 €
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	309 880,75 €	319 993,82 €	327 764,70 €	361 822,00 €	500 060,00 €	335 796,09 €
Ch.	66	Charges financières	34 918,57 €	28 841,97 €	22 317,41 €	19 576,71 €	20 000,00 €	18 358,31 €
Ch.	67	Charges exceptionnelles	2 438,52 €	8 674,27 €	5 578,91 €	53 485,98 €	5 000,00 €	419,62 €
Ch.	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	637,23 €	753,34 €	866,17 €	1 115,00 €	1 114,18 €
TOTAL			4 332 913,98 €	4 415 071,49 €	4 326 555,40 €	4 371 825,89 €	6 954 154,46 €	4 738 457,32 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 533 597,33 €	5 086 538,84 €	7 380 598,41 €	7 708 578,75 €	6 954 154,46 €	7 713 052,50 €
Ch.	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	1 586 265,03 €	2 257 732,38 €	2 557 009,64 €	2 232 998,00 €	2 232 998,47 €
Ch.	013	Atténuations de charges	96 083,11 €	133 640,46 €	118 998,75 €	111 041,45 €	84 000,00 €	130 538,51 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 259,93 €	69 578,43 €	59 540,40 €	58 598,60 €	99 545,46 €	86 678,78 €
Ch.	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	72 492,62 €	163 012,66 €	164 362,14 €	188 662,60 €	98 500,00 €	160 516,67 €
Ch.	73	Impôts et taxes	2 247 059,90 €	2 438 949,32 €	183 507,65 €	360 014,05 €	344 804,00 €	363 485,84 €
Ch.	731	Impositions directes	0,00 €	0,00 €	2 303 073,10 €	2 280 814,99 €	2 236 034,00 €	2 334 687,16 €
Ch.	74	Dotations et participations	1 670 430,87 €	2 018 276,99 €	2 000 160,49 €	1 975 777,76 €	1 589 584,00 €	2 066 191,35 €
Ch.	75	Autres produits de gestion courante	217 790,27 €	223 104,02 €	241 476,37 €	151 382,58 €	183 000,00 €	256 761,41 €
Ch.	77	Produits exceptionnels	47 480,63 €	39 976,96 €	51 747,13 €	25 277,08 €	85 689,00 €	81 194,31 €
TOTAL			4 533 597,33 €	5 086 538,84 €	7 380 598,41 €	7 708 578,75 €	6 954 154,46 €	7 713 052,50 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 278 362,59 €	684 211,13 €	1 469 499,79 €	3 367 449,19 €	6 982 267,46 €	2 792 140,68 €
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	548 007,00 €	548 006,39 €
Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 259,93 €	69 578,43 €	59 540,40 €	58 598,60 €	99 545,46 €	86 678,78 €
Ch.	041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	117 721,58 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	226 811,93 €	232 969,65 €	238 530,62 €	188 985,49 €	197 005,00 €	196 586,83 €
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	75 309,36 €	30 597,60 €	40 152,60 €	95 832,56 €	202 434,00 €	38 647,81 €
Ch.	204	Subventions d'équipement versées	99 371,99 €	11 990,45 €	6 989,59 €	89 045,00 €	62 840,00 €	44 750,00 €
Ch.	21	Immobilisations corporelles	387 455,25 €	173 719,04 €	403 172,09 €	179 603,58 €	1 347 962,00 €	646 774,97 €
Ch.	23	Immobilisations en cours	307 154,13 €	165 355,96 €	721 114,49 €	2 637 662,38 €	4 524 474,00 €	1 230 695,90 €
Ch.	27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			1 278 362,59 €	684 211,13 €	1 469 499,79 €	3 367 449,19 €	6 982 267,46 €	2 792 140,68 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 011 112,57 €	785 338,20 €	1 484 143,42 €	2 819 442,80 €	6 982 267,46 €	2 259 358,14 €
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	762 410,56 €	14 643,63 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 776 840,00 €	0,00 €
Ch.	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-75 689,00 €	0,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	642 270,20 €	517 974,32 €	556 295,15 €	395 255,82 €	558 774,46 €	493 747,59 €
Ch.	041	Opération patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	117 721,58 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	219 470,40 €	91 032,85 €	71 239,62 €	652 341,99 €	1 103 754,00 €	1 569 048,78 €
Ch.	13	Subventions d'investissement	147 375,26 €	140 226,03 €	91 733,00 €	1 639 149,88 €	2 003 143,00 €	196 561,77 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	480,00 €	1 480,00 €	965,09 €	329,90 €	1 615 445,00 €	0,00 €
Ch.	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	21	Immobilisations corporelles	16,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	27	Autres immobilisations financières	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	33 125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			1 011 112,57 €	785 338,20 €	1 484 143,42 €	2 819 442,80 €	6 982 267,46 €	2 259 358,14 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Philippe RENAULT, premier adjoint, soumet au vote le compte financier unique du Budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte financier unique 2024 du budget principal de la Ville selon les éléments détaillés en **Annexe 6** du présent procès-verbal et synthétisés ci-dessus.

Monsieur le Maire rejoint la salle du conseil municipal afin de poursuivre.

11-DÉLIBÉRATION N°14/20250409 **BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Suivant les éléments issus de Compte Financier Unique 2024, il est proposé aux membres du Conseil d'affecter les résultats 2024 du budget principal de la Ville de Ham suivant les éléments suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT

INVEST	- 548 006,39 €		15 223,85 €	3 014 948 € 2 856 078 €	- 158 870 €	- 691 652,54€
FONCT	2 232 998,47 €		741 596,71 €			2 974 595,18 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	2 974 595,18 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	691 652,54 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 282 942,64 €
Total affecté au/1068 :	691 652,54 €
A reprendre en ligne 001 (déficit)	532 782,54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2024 du budget principal de la Ville de Ham suivant les éléments ci-dessus.

12-DÉLIBÉRATION N°15/20250409
BUDGET VILLE – APPORBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
(Annexe n°7)

Suivant les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et faisant suite à la réunion plénière du 24 mars 2025, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le budget primitif 2025 relatif au budget principal de la Ville selon le détail suivant et présenté en **Annexe 7** du présent procès-verbal.

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE HAM

Type	Code	Libellé	Propositions budgétaires 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 995 636,00 €
Ch.	011	Charges à caractère général	1 744 154,00 €
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	2 398 110,00 €
Ch.	014	Atténuations de produits	81 500,00 €
Ch.	022	Dépenses imprévues	0,00 €
Ch.	023	Virement à la section d'investissement	1 804 741,00 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	428 220,00 €
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	501 411,00 €
Ch.	66	Charges financières	20 000,00 €
Ch.	67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
Ch.	68	Dotations aux provisions et dépréciations	12 500,00 €
TOTAL			6 995 636,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			6 995 636,00 €
Ch.	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 282 942,00 €
Ch.	013	Atténuations de charges	86 000,00 €
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
Ch.	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	115 000,00 €
Ch.	73	Impôts et taxes	349 139,00 €
Ch.	731	Impositions directes	2 275 990,00 €
Ch.	74	Dotations et participations	1 610 565,00 €
Ch.	75	Autres produits de gestion courante	216 000,00 €
Ch.	77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
TOTAL			6 995 636,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			6 161 931,00 €
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	532 782,54 €
Ch.	020	Dépenses imprévues	0,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
Ch.	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Ch.	13	Subventions d'investissement	0,00 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	198 499,46 €
Ch.	20	Immobilisations incorporelles	273 092,00 €
Ch.	204	Subventions d'équipement versées	44 590,00 €
Ch.	21	Immobilisations corporelles	1 439 734,00 €
Ch.	23	Immobilisations en cours	3 623 233,00 €
Ch.	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
TOTAL			6 161 931,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			6 161 931,00 €
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €
Ch.	021	Virement de la section de fonctionnement	1 804 741,00 €
Ch.	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	428 220,00 €
Ch.	041	Opération patrimoniales	0,00 €
Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	691 652,00 €
Ch.	13	Subventions d'investissement	3 237 318,00 €
Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Ch.	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
Ch.	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Ch.	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
TOTAL			6 161 931,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2025 relatif au budget principal de la Ville selon le détail suivant et présenté en **Annexe 7** du présent procès-verbal.

13-DELIBERATION N°16/20250409

SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME (TE80) ET LA VILLE DE HAM POUR LA VALORISATION DES FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES **(Annexe n°9)**

La Ville de Ham a candidaté au programme ACTEE+ Chêne 3 de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) dans le cadre de son projet de réhabilitation de la salle des fêtes en salle de spectacle, projet estimé à 2 222 937,29 € TTC.

La candidature de la Ville de Ham a été retenue comme lauréate du programme ACTEE+ Chêne 3 et une subvention de 90 000 € a été attribuée pour soutenir la valorisation des frais de maîtrise d'œuvre de ce projet de réhabilitation.

Considérant que Territoire d'Énergie Somme (TE80) est le coordonnateur du programme ACTEE+ Chêne 3 et que la commune de Ham doit formaliser un partenariat avec TE80 pour la gestion de cette subvention et la valorisation des frais de maîtrise d'œuvre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Eric Legrand, Maire de la commune de Ham, à signer la convention entre la commune de Ham et Territoire d'Énergie Somme (TE80) pour la valorisation des frais de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes de Ham.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Eric Legrand, Maire de la commune de Ham, à signer la convention entre la commune de Ham et Territoire d'Énergie Somme (TE80) pour la valorisation des frais de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes de Ham.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Avant de clôturer cette séance, je souhaite remercier l'ensemble des services de la Ville pour le travail fourni au cours de ces dernières semaines et même de ces derniers mois, puisque les premières commissions thématiques se sont tenues dès la fin de l'année dernière.

Concernant la préparation de ce budget, vous ne m'en voudrez pas de souligner particulièrement l'investissement du service comptabilité ainsi que du secrétariat général, qui ont accompli un travail très important, et surtout différent de celui des années précédentes, en raison de l'absence pour congé maternité de notre directrice générale des services.

Je remercie également la DGS, présente parmi nous ce soir, et je la charge de transmettre nos remerciements et nos félicitations à l'ensemble des services, qui ont mené cette session budgétaire à bien. Il faut le dire : cela ne paraissait pas si simple, il y a encore quelques mois. Alors, vraiment, un grand merci à toutes et à tous.

Je tiens aussi à remercier les élus, adjoints ou conseillers, qui se sont impliqués dans la préparation de ce budget. Une mention particulière à Benoît Dubreucq, qui s'est fortement investi cette année, passant de nombreuses heures en mairie, un engagement qu'il convient de saluer. Merci à lui, et merci à chacun d'entre vous.

Philippe RENAULT me signale enfin que nous vivons ce soir un moment historique : de mémoire de Hamois, et sauf erreur de notre part, jamais depuis probablement 50 ans, voire peut-être même plus, le budget de la Ville n'a été adopté à l'unanimité. C'est donc une première. Aussi, je vous remercie pour votre confiance.

La séance est close à 19 heures 30 minutes